

ARTICLES

Site web de la mairie du 7^e arrondissement de Lyon

4 novembre 2011



MAIRIE7.LYON.FR
Site officiel de la mairie du 7^e



Mairie Conseils de quartier Tourisme Découverte Culture et Sport Cadre de Vie Transport

► Le Mot du Maire

► Promesses tenues



Le « Rendez-vous du Maire de Lyon » du 11 octobre a permis de confirmer la programmation de deux équipements que nous avons annoncés dans nos promesses électorales en 2008, et que la conjoncture nous avait obligés à reporter.

La bibliothèque de Gerland sera réalisée, comme prévu initialement, sur la rue Monod prolongée, dans le nouveau quartier de l'îlot de Fontenay (angle avenue Debourg/rue Marcel Mérieux). Sur 1.000 m², elle occupera tout le rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble.

Le gymnase du Bon Lait sera quant à lui réalisé à l'emplacement qui l'attend depuis le lancement de la ZAC, qu'il viendra ainsi parachever.

Ces deux équipements devraient ouvrir leurs portes au tout début du prochain mandat, en 2015.

Viendra s'y ajouter, bien que jamais promis, un nouveau pôle social et culturel (MJC-centre social) dans la nouvelle ZAC entre les rues Bollier et Lortet.

Une autre décision importante a été annoncée lors de cette réunion : la fermeture le soir de l'esplanade faisant partie du futur Parc Blandan. L'ensemble du parc sera donc fermé chaque soir, afin de préserver la tranquillité du quartier.

Les promesses n'engagent que ceux y croient, a-t-on coutume de plaisanter... Nous prouvons qu'elles engagent aussi ceux qui les tiennent. Toutes les réalisations passées et à venir, sur lesquelles nous ne nous étions jamais engagés, montrent par ailleurs que nous savons aussi aller au-delà !

Jean-Pierre FLACONNECHE

Maire du 7^e arrondissement



Conférences Centenaire du 7^e arrondissement

Dans le cadre des manifestations organisées pour le centenaire du 7^e arrondissement, la Mairie, en partenariat avec le Collège Supérieur, vous propose trois conférences les 14 novembre 2011, 5 mars et 21 mai 2012. (www.collegesuperieur.com) Consultez le programme...